

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Band:** 134 (1989)  
**Heft:** 11

**Artikel:** La Légion suisse au service de la France  
**Autor:** Maradan, Evelyne  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-344959>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Légion suisse au service de la France

par Evelyne Maradan

## 1. Raison d'être de la 2<sup>e</sup> légion étrangère

S'il est d'usage d'affirmer qu'il n'y eut plus, après 1830, d'unité spécifiquement suisse, en 1855 les Suisses se retrouveront néanmoins au service de France en tant que groupe constitué. Début 1854, E. Fieffé laisse entrevoir dans la conclusion de son ouvrage sur les troupes étrangères le possible retour des Suisses en France<sup>1</sup>. Ce ne fut donc une surprise pour personne. Le *Journal de marche* de la légion présente ainsi la chose :

«L'empereur qui avait longtemps habité la Suisse et qui avait porté l'uniforme de son armée pensait que, grâce à l'appui du général Dufour, on ressusciterait les anciennes habitudes et que de nombreux enfants de l'Helvétie viendraient demander du service en France.»<sup>2</sup>

Un peu naïvement, l'*impérial com-bourgeois* voulait nommer *légion suisse* la nouvelle formation. C'est son commandant, le général fraîchement promu, Ochsenbein qui l'en dissuada, comme le rappelle l'ambassadeur de France à Berne, Salignac-Fénelon, à son ministre de tutelle, le 12 décembre 1854 :

*Ayant été ministre de la guerre pendant six ans, cet officier général veut éviter de se mettre personnellement sous quelque rapport que ce soit en opposition directe avec les lois suisses qui*

*interdisent soit les capitulations soit même le recrutement dans certains cantons. C'est dans cette pensée qu'il approuve complètement le projet d'appeler le nouveau corps, la légion étrangère.*<sup>3</sup>

A sa création, la tunique rouge fut même envisagée pour la Légion. Comme le rouge rappelait l'uniforme des anciens régiments suisses, on lui préféra la verte, *couleur nationale des Suisses*. Néanmoins, tout ce qui put être rétabli le fut :

*Commandé par des officiers suisses, ayant un uniforme distinct, il garderait complètement son caractère et sa physionomie nationale et, tout en étant astreint aux règles générales de la discipline française comme le reste de notre armée, il conserverait cependant la jouissance des privilèges que les anciennes capitulations assuraient aux régiments suisses appelés à servir en France et particulièrement le bénéfice de la juridiction militaire établie par les lois helvétiques.*<sup>4</sup>

La création de la *légion suisse* n'était pas seulement un caprice de l'ex-officier thurgovien, mais s'inscrit dans le cadre d'une armée française de métier à caractère toujours plus *mercenaire*<sup>5</sup>. De plus, la guerre avec la Prusse était à craindre sur le Rhin et les meilleures troupes, dont la légion, pour pallier le manque de préparation de l'armée, avaient été envoyées en Crimée.

## 2. La contribution d'Ulrich Ochsenbein dans la création de la légion dite suisse

Le tempétueux colonel Ochsenbein<sup>6</sup> est un personnage déroutant, que des échecs politiques et des goûts d'aventures héroïques poussèrent, par l'entremise du général Dufour, à demander un commandement dans un corps étranger, qui aurait pu tout aussi bien être le service anglais<sup>7</sup>, comme l'explique Drouyn de Lhuys à son collègue le maréchal Vaillant le 25 décembre 1854:

*M. Ochsenbein, bien qu'il eût préféré prendre du service en France, acceptera sans nul doute les offres du gouvernement anglais, il consacra sa capacité, son expérience et le crédit dont il jouit dans les cantons helvétiques, à la prompte formation du corps suisse que l'Angleterre se propose aussi de recruter, et nous aurons le regret de ne réussir qu'à moitié, là où nos alliés auront un succès complet. Vous penserez sans doute, Monsieur le Maréchal et cher collègue, qu'un tel état de choses serait fort regrettable au point de vue de nos rapports politiques avec la Suisse et qu'il pourrait par la suite en résulter qu'une autre influence étrangère vînt entrer en partage avec l'influence traditionnelle qu'il nous importe de conserver aussi intacte que possible dans un pays qui touche à nos frontières.*<sup>8</sup>

Dans son message d'adieu aux inspecteurs et colonels des armes spéciales et de l'infanterie, le 14 décembre 1854, Ochsenbein, chef du Département militaire fédéral, ne

manqua pas de s'en prendre à ceux qui sapent les fondements de l'armée et d'ajouter:

*Bien que je quitte la sphère d'action qui m'était assignée je ne cesserai cependant point de vouer mon attention au militaire en général et tout mon attachement à l'armée.*<sup>9</sup>

Il tint parole à sa manière, et eut tant de mal à se séparer de ses anciens collègues officiers, qu'il en amena plusieurs avec lui en France.

Les tenants du Sonderbund ne manquèrent pas de régler certains comptes avec l'ancien chef des bandes de malandrins<sup>10</sup>. Pierre Esseiva écrit à son sujet:

*L'homme qui, en 1848, avait tonné si hautement contre l'opprobre des services étrangers, s'en alla, en 1855, mendier à l'Empereur des Français des épauettes de général, et entraîna sur ses pas une partie de la jeunesse suisse, au mépris des lois dont il était naguère l'ardent promoteur.*<sup>11</sup>

Beaucoup plus tard, Ochsenbein rejettera en bloc les accusations d'émigration, *Reisläuferei*, et d'enrôlements illicites, *Falschwerkerei*<sup>12</sup>.

Toutefois, celui qui avait en six ans donné à l'armée suisse, aux dires de Salignac-Fénelon, une instruction et une puissance d'unité qu'elle n'avait jamais eues auparavant<sup>13</sup>, fut la cheville ouvrière de l'éphémère légion. Contrairement à l'usage dans la Légion étrangère, Ochsenbein, qui est encore conseiller fédéral, préconisera d'accorder une prime aux enrôlés suivant l'usage pratiqué en Suisse<sup>14</sup>.

Pour faciliter l'enrôlement, un bureau de recrutement est installé à Besançon, où réside depuis mars 1855 le commandant de la 2<sup>e</sup> brigade étrangère. Il restera à son poste une année jusqu'à la dissolution de son œuvre. Mis en disponibilité, U. Ochsenbein, le dernier général étranger qui ait figuré sur les contrôles de l'armée française, quitte discrètement la France, sous couvert d'une *permission* obtenue le 4 avril 1856<sup>15</sup>. Il continua à percevoir sa solde sur les fonds affectés aux corps étrangers jusqu'en 1863, puis – la Cour des comptes ayant émis des réserves à ce sujet – Napoléon III lui alloua une allocation au moyen de mandats sur les fonds secrets<sup>16</sup>, qu'il toucha jusqu'en 1870. Français depuis le 31 octobre 1860, il fut rappelé le 22 janvier 1871, en qualité de général de division, commandant de Lyon, licencié le 15 mars 1871. Les raisons de sa nomination sont des plus claires. Selon un document sans date, du Ministère des affaires étrangères qui ne semble pas l'avoir oublié :

*Son exemple produira un très bon effet sur les officiers et soldats fédéraux et nous attirera de la Suisse un concours utile pour la continuation de la lutte.*<sup>17</sup>

### 3. Les officiers suisses de la 2<sup>e</sup> légion étrangère

Pour peu que l'on s'attarde sur les noms des officiers suisses de la 2<sup>e</sup> légion, force est de conclure que cette période fut la rédemption mati-

nale du service étranger en général, et du service de France en particulier. Comme le souligne H. Dutailly :

*Ochsenbein choisit ses officiers dans des familles influentes, voire aristocratiques, comme Hector de Reding Biberegg ou Louis Vonderweid.*<sup>18</sup>

Même de vénérables reliques militaires, comme le major Forestier du service pontifical, se proposaient d'en être<sup>19</sup>. Salignac-Fénelon informe le Ministère des affaires étrangères, le 17 janvier 1855, qu'Ochsenbein a l'intention de proposer au ministre de la Guerre :

*... le colonel fédéral Barmann frère du chargé d'affaires de Suisse à Paris, pour colonel des régiments nouveaux. Ce militaire a servi en France et à Rome et jouit d'une très bonne réputation.*<sup>20</sup>

Des deux régiments qui devaient former la 2<sup>e</sup> légion, le colonel Meyer fut nommé chef de corps du 1<sup>er</sup>, le 3 février 1855, et l'organisa à Dijon<sup>21</sup>. Ce militaire de carrière fut à ce poste le plus solide adjoint d'Ochsenbein. Amélie, la fille du général Dufour<sup>22</sup>, écrivait à son sujet en 1852 :

*Il a servi pendant vingt ans dans l'armée d'Afrique (...), s'est distingué dans les derniers combats de la Kabylie sous les ordres du général Saint-Arnaud. Les manières françaises et son accent sont un mélange de ce qu'il y a de mieux dans l'allemand et le français. Il a beaucoup vu, beaucoup observé et il raconte avec verve et amabilité. Il vient de quitter le service de France et il revient en Suisse pour remplir une fonction fédérale.*<sup>23</sup>

Quant au 2<sup>e</sup> régiment, il eut à sa tête le colonel Benoît de Caprez, entré à la Légion le 31 mai 1831<sup>24</sup>, successeur, le 30 mai 1855, de Lacroix de Chabrière, démissionnaire. Un rapport de 1855 au ministre de la Guerre, tout en remarquant qu'il avait toujours bien servi, déplorait qu'on n'ait pas nommé de Caprez général de brigade commandant la 2<sup>e</sup> légion<sup>25</sup>. Toutefois, les avis divergent à son sujet. Un rapport du chef de bureau au ministre de la Guerre l'informe que celui-ci n'est plus apte à commander en Crimée. Il le propose à un commandement de 1<sup>re</sup> classe à l'intérieur ou en Algérie, ou carrément de le mettre à la retraite<sup>26</sup>.

En 1855, sur les neuf postes d'officiers supérieurs, l'un est attribué au chef de bataillon à la retraite Luscher<sup>27</sup>; un autre au colonel Gehret, ancien du service de Naples, instructeur de l'infanterie d'Argovie, qui entra en février 1855 au service de France pour approfondir ses connaissances:

*seine Kenntnisse und Fähigkeiten im Ernst des Krieges auf die Probe zu stellen.*<sup>28</sup>

Auprès d'eux se trouvait aussi Pierre de Reynold, qui se plaindra d'avoir été le seul officier suisse que la France ait licencié deux fois, car il avait déjà servi de 1828 à 1830<sup>29</sup>.

La formation de cette 2<sup>e</sup> légion exigeait de nombreuses créations d'emplois d'officiers à titre étranger de nationalité suisse.

*Ce fut ainsi que neuf sous-officiers suisses furent promus sous-lieutenants*

*et que trente-cinq officiers suisses dont un général et plusieurs officiers supérieurs furent nommés à titre étranger. La transformation de la 2<sup>e</sup> légion en 1<sup>er</sup> régiment étranger lors de la réorganisation de 1856 entraîna le licenciement de dix-sept officiers, mais ces Suisses marquèrent la légion pendant une vingtaine d'années.*<sup>30</sup>

Lors de la réorganisation, le lieutenant-colonel de Reynault, de Fribourg, fut placé à la tête du 2<sup>e</sup> bataillon de la compagnie d'élite des voltigeurs, dont la plupart des sous-officiers étaient d'ailleurs Suisses<sup>31</sup>.

Le problème du grade joua le rôle de pierre d'achoppement. Ainsi Frédéric Hartmann, major-instructeur fédéral des carabiniers de Fribourg et chef de bataillon des tirailleurs de Berne, démissionna de son poste à Berne, pour postuler le commandement du bataillon de tirailleurs à la 2<sup>e</sup> légion que le comte Salignac-Fénelon lui refusa finalement car, dans ce cas:

*des étrangers jouiraient d'avantages non accordés aux nationaux.*<sup>32</sup>

De même, le premier lieutenant Jean Rodolphe de Steiger, ancien officier suisse au service de Naples, refusa le brevet de lieutenant dans le 1<sup>er</sup> régiment de la 2<sup>e</sup> légion. Ochsenbein, il est vrai, l'avait proposé au grade de capitaine. Il faut offrir de l'avancement aux officiers suisses *distingués* selon Ochsenbein *pour les engager à y entrer* car, écrit-il au ministre de la Guerre:

*Sans ce moyen d'encouragement, on aura de la peine à trouver un nombre*

*suffisant d'officiers éclairés et expérimentés.*<sup>33</sup>

Ochsenbein avait eu recours à ce que nous pourrions nommer des fonds de tiroir.

Parmi les officiers helvétiques qui se sont laissés tenter par le service français, on remarque les noms suivants:

- Brunner Joseph de Grinzwill (LU), 1<sup>er</sup> sous-lt en 1854.
- Escher Albert de Zurich, sous-lt en 1854.
- Haeselin François-Martin (AG), sous-lt.
- Finsterwald Jean-Rodolphe, né en 1819 en Argovie, major fédéral d'artillerie en 1851.
- Zyro Friedrich (BE), 2<sup>e</sup> sous-lt.
- Armand Antoine (GE), 2<sup>e</sup> sous-lt d'inf. en 1854, né en 1823.
- Le Royer William (GE), né en 1823.
- Veillard Adrien, né en 1807, domicilié à Aigle.
- Beck Auguste, de Monthey, 2<sup>e</sup> sous-lt à la cp. des chasseurs de gauche du bat. occid. d'élite à Saint-Maurice, né en 1821.
- Fessler Ferdinand, de Martigny, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant du 1<sup>er</sup> contingent fédéral suisse, né en 1821.
- Mattei Jean (TI), né en 1827, domicilié à Lausanne. 1<sup>er</sup> sous-lt en 1853, il avait participé à la campagne du Sonderbund.
- Rusconi Valentin de Bellinzone, sous-lt d'inf.

Parmi les curiosités locales figure un certain Jean-Louis Gimpis, né à Yver-

don en 1830, engagé volontaire dans le 1<sup>er</sup> régiment de zouaves en Algérie, où il fut nommé sergent-fourrier en 1853, puis sergent-major l'année suivante, ce qui n'empêcha nullement le canton de Vaud de lui délivrer un acte d'origine en mars 1855, afin qu'il entre à la légion<sup>34</sup>.

Les historiens favorables aux services étrangers allèguent que l'expérience acquise à l'extérieur profitait ensuite à notre armée. Encore fallait-il que nos soldats reviennent, comme le sgt-maj. Fischer-Miville de Bâle, parti avant de faire son école de recrues, et qui de retour gradera rapidement au point de devenir capitaine en 1870<sup>35</sup>. Mais en attendant:

*L'on vise essentiellement à allécher des officiers et des sous-officiers du personnel de l'instruction fédérale, dont la perte ne laisserait pas d'être des plus sensible pour la Suisse.*<sup>36</sup>

Toutefois, le danger n'était pas bien grand car le service de France ne faisait plus recette, surtout parmi les officiers. E. Fischer-Miville insiste sur le fait que ses chefs étaient Français<sup>37</sup>. Un Français, le commandant Lion, est promu au bataillon des tirailleurs, à défaut d'officiers supérieurs suisses<sup>38</sup>. Le général Ochsenbein chercha ses collaborateurs avant tout en Suisse alémanique, car, avant juin 1855, aucun capitaine suisse romand n'avait été encore nommé<sup>39</sup>.

Finalement, la 2<sup>e</sup> légion comptera tout de même 19 francophones pour 20 germanophones et 1 Grison<sup>40</sup>. Par cantons, Berne et Fribourg viennent

en tête avec respectivement 12 et 7 officiers.

Voici l'origine des 22 officiers (dont 20 au 1<sup>er</sup> rgt. étr.) restés en France au 31 mai 1856:

Berne: 8 dont 2 Jurassiens.

Fribourg: 5.

Argovie: 1.

Lucerne: 1.

Neuchâtel: 1.

Genève: 1.

Vaud: 1.

Schwytz: 1.

Soleure: 1.

Etranger (de langue française): 1<sup>41</sup>.

Si la qualité des officiers laisse parfois à désirer, parmi les 41 officiers suisses promus en 1855, il en va malheureusement de même pour les sous-officiers, comme l'attestent les propos du général commandant la division de Constantine, qui inspecta le 1<sup>er</sup> régiment étranger au cours de l'année 1856:

*Les sous-officiers nommés pour la plupart au hasard ne savent rien.*<sup>42</sup>

H. Dutailly ne va-t-il pas jusqu'à écrire:

*En distribuant des grades, a-t-on cherché à récompenser la clientèle électorale du général Ochsenbein?*<sup>43</sup>

Au total, mais non simultanément, car il y eut des cassations et des rétrogradations, 132 sous-officiers ont figuré sur les contrôles de la 2<sup>e</sup> légion. Six sont des engagés français, allemands, polonais ou hollandais. Vingt-cinq Français servant dans d'autres corps ont été mutés à la 2<sup>e</sup> légion avec leur grade ou avec un grade supérieur.

Douze sous-officiers suisses de la 1<sup>re</sup> légion furent affectés sur leur demande à cette légion et se distinguèrent très nettement de la masse de leurs concitoyens<sup>44</sup>.

#### 4. Le laborieux recrutement des soldats suisses de la 2<sup>e</sup> légion

Pour assurer le recrutement, Johann Ulrich Ochsenbein envoya plusieurs officiers en mission en Suisse, reprenant ainsi l'ancienne tradition des militaires capitulés en congé de semestre<sup>45</sup>. Drouyn de Lhuys insista auprès du maréchal Vaillant, le 9 janvier 1855, pour que le recrutement se fasse individuellement, car il fallait *agir avec une grande discrétion*<sup>46</sup>. Ainsi, du moins officiellement, l'ambassadeur français à Berne resta *passif et neutre* dans cette affaire:

*Il va sans dire... qu'en aucun cas la légation de l'empereur n'aura à sortir du rôle de simple donneur d'avis. Il convient que je ne contracte d'enrôlement direct avec qui que ce soit. Il est évident... qu'aussi longtemps que la loi sur l'enrôlement existe en Suisse le ministre de l'Empereur doit s'abstenir de tout ce qui pourra être considéré ici comme une violation directe et volontaire de cette loi.*<sup>47</sup>

Toutefois les entrepreneurs militaires ne manquèrent pas d'intermédiaires pour accomplir leur besogne:

*Une foule de recruteurs, de bureaux secrets d'enrôlement, d'officiers de tout grade, jaloux d'entrer à notre service ou d'être employés, du moins, en Suisse par*

notre recrutement, s'adressent à nous tous les jours.<sup>48</sup>

La presse suisse fut également mise à contribution :

*An der Spitze der den französischen Dienst anspreisenden Blätter standen Der Eidgenosse und Das Vaterland, «dermalen das offiziöse Organ der höhern Reisläufer» Beide waren vorzüglich orientiert – sie müssen ihre Informationen aus erster Hand bekommen haben – und meldeten jeden Fortschritt, den die Legion machte mit unverhohlener Freude und Genugtuung.<sup>49</sup>*

De plus, des feuilles volantes sont ventilées depuis le canton de Berne dans d'autres parties de la Suisse, avec les conditions d'engagement. Comme dans les méthodes de publicité moderne, des invitations personnelles sont même envoyées. Ainsi, le 9 février 1855, une lettre anonyme, datée de Berne, est adressée à un gendarme du canton de Zurich, instructeur d'infanterie, qui plus est. Elle renfermait l'injonction suivante :

*Au nom de M. le général Ochsenbein, vous êtes invité à vous faire enrôler dès que les dépôts d'enrôlement seront connus.<sup>50</sup>*

Que de telles pratiques aient eu cours en dit long sur la portée des mesures prises à l'encontre du service étranger, car le service britannique de l'époque bénéficia de la même tolérance, comme le souligne J.-J. Romang de retour de la légion anglaise en 1857 :

*Die Jahre 1854 und 1855 haben schlagend gezeigt, wie durchaus unausführbar*

*und wie machtlos die Gesetze seien, welche den Schweizer hindern wollen, Militärdienst in der Fremde zu suchen.<sup>51</sup>*

Rien d'étonnant dans ces conditions qu'à Paris, dans les premières semaines, Ochsenbein ait été littéralement submergé de demandes, tant et si bien qu'il dut y répondre à l'aide d'un imprimé<sup>52</sup>. Le ministre des Affaires étrangères pouvait écrire à son collègue de la Guerre, le 27 janvier 1855 :

*Les Suisses ont, en général, une aptitude et une prédilection toutes particulières pour la carrière des armes. Ils accueillent surtout avec une satisfaction, qui s'est déjà manifestée très sensiblement, l'idée d'entrer au service de la France, lequel ne leur rappelle que des souvenirs de fraternité militaire, de bons traitements et des luttres glorieuses. En outre, les difficultés que les classes laborieuses éprouvent maintenant à vivre sur le sol natal par suite de l'accroissement de la population, portent naturellement les hommes valides à chercher dans un métier de leur goût les moyens de vivre à l'étranger.<sup>53</sup>*

Il est vrai que la conjoncture économique ne pouvait que favoriser indirectement ces enrôlements. Les années 1845 à 1855 furent pour la Suisse des années de malheur. Selon E. Roethlisberger :

*L'émigration prit des proportions inquiétantes en 1854, presque 13 000 personnes suisses partirent du Havre, et on a calculé que, dans cette seule année, 15 à 18 000 personnes, soit 7% de la population totale de la Suisse, abandonnèrent la terre natale.<sup>54</sup>*

Si la légion était un débouché naturel pour l'émigration, elle ne pouvait intéresser qu'une frange réduite et bien particulière de celle-ci. En voulant l'élargir, Ochsenbein et les siens durent s'adresser à des hommes peu susceptibles de faire de bons légionnaires. D'ailleurs, le nombre d'enrôlés ne tarda pas à s'effondrer. Le 23 mars 1855, le maréchal de Castellane, commandant de la 8<sup>e</sup> division d'infanterie, annonce au maréchal Vaillant :

*Le recrutement par Gex produit peu de choses. Le nombre total des hommes dirigés sur Besançon était le 22 mars depuis l'ouverture du recrutement de 27 hommes, il ne s'en présente pas un par 24 heures.*<sup>55</sup>

Il fallut bientôt supprimer les dépôts des Rousses et de Morteau. Peter Gugolz écrit au sujet de ce problème :

*Es zeigte sich je länger je mehr, dass Lockvogel Ochsenbeins Anziehungskraft doch allseits überschätzt worden war, ja es fehlte nicht an Stimmen, die in erster Linie ihn für die nun auftretenden Schwierigkeiten verantwortlich machen wollten.*<sup>56</sup>

Seulement un tiers des effectifs théoriques fut rassemblé, sans compter les désertions, qu'encourageait indirectement la prime d'engagement, et qui minèrent la 2<sup>e</sup> légion<sup>56</sup>.

Les journaux bernois rapportèrent des faits curieux :

*Die Deserteurs von der französischen Fremdenlegion laufen mit ihren roten Hosen selbst in der Bundesstadt herum und spazieren unter den Augen seiner Mayestät... des französischen*

*Gesandten auf der Plattform.*<sup>58</sup>

E. Fischer-Miville raconte que les désertions prirent une telle ampleur que toute une demi-section franchit la frontière avec la baïonnette<sup>59</sup>. Comme l'Angleterre payait trois fois plus, les déserteurs se rendaient au service de Sa Très Gracieuse Majesté, au risque de se voir condamnés à mort, à la déportation ou aux travaux forcés, s'ils étaient pris par les gendarmes.

Des incidents survenus en France, et reproduits dans les journaux suisses, furent préjudiciables aux enrôlements. Fin février 1855, par exemple, 280 Suisses furent incorporés contre leur gré dans la 1<sup>re</sup> légion au lieu de la seconde, et envoyés en Algérie<sup>60</sup>. Les patriciens conservateurs, la presse de gauche, et une partie de l'opinion publique favorable à la Russie avec laquelle la France était en guerre, se liguerent contre la formation de la légion suisse. Ainsi à Bâle lors du carnaval, le commandant de la gendarmerie du Haut-Rhin raconte le fait suivant :

*Une douzaine d'habitants de cette ville en parcoururent les rues, escortant un corbillard, sur lequel était placé un cercueil, surmonté d'un bœuf coiffé d'un chapeau de général avec cette inscription : Légion étrangère suisse. Au bas du tableau figurait une jambe de bœuf, traduction du nom allemand Ochsenbein.*<sup>61</sup>

En définitive, comme le remarque très justement Henry Dutailly :

*... il n'y a guère que les paysans, anciens électeurs d'Ochsenbein, qui*

*soient favorables à la légion suisse, sans doute parce qu'ils espèrent obtenir des concessions en Algérie.*<sup>62</sup>

Demandée le 11 janvier 1855 par Salignac-Fénelon, la fermeture de l'unique bureau de recrutement napolitain fut obtenue le 1<sup>er</sup> avril 1855 pour une durée de six mois, puis définitivement à la fin septembre. Afin de remplir la seconde légion, le ministre de la Guerre décida d'y verser les Suisses servant dans la 1<sup>re</sup> au mois d'août. Une centaine d'hommes servant dans l'armée d'Orient furent rapatriés sur la France<sup>63</sup>. S'il y eut bien augmentation d'effectif, la plus grosse partie des nouveaux venus était des *Rekonvaleszenten* et des *Lumpen*<sup>64</sup>. De plus, la plupart des engagés ont une taille assez basse et un âge moyen élevé, bien que certains soient très jeunes :

*Soixante jeunes Suisses n'ont pas atteint l'âge réglementaire de 18 ans. Le sous-intendant de Besançon accepte pourtant leurs engagements. Au total, les mineurs représentent 30% de l'effectif.*<sup>65</sup>

Si, au Tessin, l'agent accepte tous ceux qui se présentent sans se soucier de leur nationalité, le responsable du recrutement à Genève pousse l'irrégularité beaucoup plus loin :

*Utilisant les officines de faux passeports qui travaillent à Genève au profit des réfugiés polonais, il donne une identité suisse apparemment régulière aux Savoyards qui désirent s'engager dans la légion.*<sup>66</sup>

Ces méthodes mécontentèrent d'ail-

leurs grandement le gouvernement de la Sardaigne.

A bout d'expédients, le gouvernement impérial envisagea sérieusement de céder la 2<sup>e</sup> légion étrangère aux Anglais. Salignac-Fénelon combattit cette proposition :

*J'ai toujours vu dans la formation de la Seconde Légion étrangère, un moyen honorable, glorieusement éprouvé par l'histoire, de consolider notre influence en Suisse.*<sup>67</sup>

Ochsenbein parvint à convaincre l'Empereur, lors d'un entretien personnel, de ne pas sacrifier sa légion. Le Second Empire, qui se flattait de traiter les Suisses selon les anciennes capitulations ne pouvait se permettre d'utiliser les méthodes expéditives de Louis-Philippe cédant la Légion à la reine d'Espagne d'un trait de plume. Le Suisse représentait le *nec plus ultra* de la Légion et l'on essaya une fois de plus de relancer les enrôlements. La prime fut portée à 50 francs et, par l'intermédiaire des préfets et des mairies, une campagne de recrutement fut lancée auprès des Suisses résidant en France<sup>68</sup>.

L'éphémère et anachronique 2<sup>e</sup> légion se composait de 2 régiments, subdivisés en 4 bataillons de 4 compagnies chacun. Le 1<sup>er</sup> régiment formé à Dijon compte, au 1<sup>er</sup> avril 1856, 20 officiers et 448 hommes. Quant au 2<sup>e</sup>, formé à Besançon le 16 avril 1856, il compte à la même date 25 officiers et 509 hommes de troupes<sup>69</sup>. A titre de comparaison, à son apogée l'*anglo-swiss legion* compta 3338 soldats en mai 1856.

De son côté, le somme toute assez discret Conseil fédéral faisait en juillet 1855 l'estimation suivante:

*L'affluence ne doit pas être très forte et à en croire les bruits peu sûrs qui courent, 700 hommes environ seraient actuellement engagés et entrés au service.*<sup>70</sup>

Sur 1600 hommes incorporés dans cette légion, 1285 seulement sont des engagés suisses. La moitié d'entre eux provient des cantons de Genève, Vaud et Berne. Les deux tiers sont francophones. Après dissolution, seuls 1021 hommes s'engagèrent dans la nouvelle formation; et cependant, pendant quelques années, le 1<sup>er</sup> régiment fut encore appelé le *régiment suisse*<sup>71</sup>.

Dans sa conclusion, H. Dutailly dit justement:

*Sur un plan strictement militaire et à court terme, le bilan est indéniablement négatif. (...) Sur un plan qui mêle diplomatie et Légion, et à plus long terme, la création de la 2<sup>e</sup> légion est un fait capital. Elle rétablit pour plusieurs décennies le courant qui attirait des Suisses au service de la France et que la Révolution de 1830 avait interrompu.*<sup>72</sup>

La légion suisse est devenue la pierre angulaire du service des Suisses en France après 1830. Sans elle, le mythe d'une Légion faisant revivre les anciennes traditions du service de France n'aurait pas eu la force qu'il conserve encore aujourd'hui. Plus qu'une réalité, la légion suisse devient une référence.

## 5. De la 1<sup>re</sup> légion étrangère au 1<sup>er</sup> régiment étranger

Prévue à l'origine pour remplacer les troupes françaises dans la Ville éternelle, la 2<sup>e</sup> légion faillit se perdre dans les brumes anglaises, avant de disparaître à cause de la paix signée à Paris, entre les alliés et le tsar.

Barman annonce le 22 avril 1856 au Conseil fédéral:

*Le Moniteur publie aujourd'hui une ordonnance qui affectera la position de plusieurs Suisses officiers en France. Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> régiments sont supprimés. Il est créé deux régiments étrangers comprenant, pour le moment, deux bataillons seulement. Le 1<sup>er</sup> régiment sera composé d'éléments exclusivement suisses.*<sup>73</sup>

Le décret du 16 avril 1856, qui stipule en son article 5 que le 1<sup>er</sup> régiment étranger sera composé uniquement de Suisses, devait curieusement rassurer notre pays, puisqu'il ne prévoyait pas, comme ce fut le cas outre-Manche, le renvoi brutal de nos compatriotes, source de problèmes.

Le 26 juin 1856, au camp de Sathonay, la 2<sup>e</sup> légion se transforme en 1<sup>er</sup> régiment étranger. Un certain nombre de Suisses se firent naturaliser car, suite à la guerre de Crimée, il suffisait de faire immédiatement la déclaration exigée par la loi pour devenir Français<sup>74</sup>.

Comme le 1<sup>er</sup> régiment s'embarque le 6 juillet 1856 pour l'Algérie avec un effectif de seulement 1021 hommes, le 2<sup>e</sup> régiment lui envoie 600 soldats éprouvés dont beaucoup étaient déco-

rés, pour compléter ses compagnies<sup>75</sup>. Le régiment en Algérie creusa des puits, combattit en 57 les Kabyles, tout cela sur fond de chansons suisses et de musique dirigée par Ridel de Saint-Gall<sup>76</sup>.

Envoyé en Corse en avril 1858, le régiment espéra un recrutement italien qui ne donnera pas de résultats, avant de se retrouver en Italie sur décision du 24 mars 1859, afin de servir avec le 2<sup>e</sup> étranger dans le 2<sup>e</sup> corps de Mac-Mahon<sup>77</sup>.

A cette époque, le régiment que les hommes du 2<sup>e</sup> appellent encore le *régiment suisse* a depuis longtemps perdu sa nationalité. L'année précédente pourtant, des Genevois, cette fois-ci, relançaient l'idée d'un corps d'aide à la France, qui ne donna d'ailleurs pas suite à cette proposition<sup>78</sup>.

*Le capitaine suisse Auguste Viande se propose en vue de la guerre de former un corps de volontaires suisses de 4 à 5000 hommes qu'il se fait fort de mettre en état en six semaines.*<sup>79</sup>

La France ne voulait plus entendre parler de troupes suisses à son service. Suite à l'interdiction faite aux Suisses de s'engager à l'étranger sans l'autorisation du Conseil fédéral et aux effectifs squelettiques du 1<sup>er</sup> régiment, celui-ci, par un décret du 14 octobre 1859, fut incorporé au second. L'uniforme de drap bleu est substitué au drap vert, et le recrutement désormais

aura lieu *de la même manière et sans distinction de nationalité*<sup>80</sup>. C'est en bien fini de la *légion suisse*, d'autant plus que, pour bien marquer le changement, un colonel d'origine espagnole, Martinez, prenait le commandement du régiment. Il débarqua à Philippeville, le 8 février 1860, avant d'être lui-même licencié, par mesure d'économie le 14 décembre 1861.

*Depuis cette époque, il ne se contracta plus, pour le service de cette puissance, de la part de sujets suisses, qu'un nombre restreint d'engagements individuels.*<sup>81</sup>

C'était en fait, depuis longtemps le cas. La légion était un lieu où l'on souffrait, et cela commençait à se savoir. Ne serait-ce que pour cette raison, le gouvernement de notre pays, ne pouvait plus se désintéresser du sort de ses ressortissants. Même un Rodolphe de Steiger, ancien officier à Naples, pouvait écrire en 1871 :

*... le dernier essai de lever des troupes suisses n'a pas réussi, et la vivacité du sentiment national ne permettra pas de le renouveler.*<sup>82</sup>

Comme son oncle, Napoléon III avait voulu avoir ses Suisses à lui, et le mot *légion* ne fut qu'un prête-nom pour cet artifice. Cependant, confrontée à la réalité, la *légion suisse* finit par avoir les mêmes fonctions que son homonyme africaine qui, finalement, l'absorba.

E. M.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Cf. Fieffé, E.: *Histoire des troupes étrangères*. Paris 1854, p. 398.
- <sup>2</sup> A.L.E. Aubagne. *Journal de marche. 2<sup>e</sup> régiment étranger 1841-1856. Chap. IV, 2<sup>e</sup> régiment de la Légion étrangère de 1855 à 1856*, p. 76.
- <sup>3</sup> *Ibid.*
- <sup>4</sup> S.H.A.T. XB 727. Drouyn de Lhuys à Salignac-Fénelon, Paris 17 nov. 1854.
- <sup>5</sup> Cf. Castellan, G.: *Histoire de l'armée*. Paris 1948, p. 88.
- <sup>6</sup> Fournet, C.: *Lamartine et ses amis Suisses*. Paris 1928, p. 108. Ulrich Ochsenbein (1811-1890) de Nidau, l'un des plus fermes appuis des institutions nées des événements de 1847, conseiller fédéral en 1848, ne fut pas réélu en 1854.
- <sup>7</sup> L'«Anglo-Swiss Legion», créée pour la guerre de Crimée.
- <sup>8</sup> S.H.A.T. XB 727.
- <sup>9</sup> S.A.B. Nachlass Ochsenbein Mappe 4.
- <sup>10</sup> C'est ainsi que P. Esseiva nomme les corps francs de 1846 dans: *Fribourg, la Suisse et le Sonderbund*. Fribourg 1882, p. 24.
- <sup>11</sup> *Ibid.*, pp. 450-451.
- <sup>12</sup> Article du 8 août 1883 in: *Der freie Berner Freisinnige Organ des Oberrhaudens*.
- <sup>13</sup> S.H.A.T., *op. cit.*, 12 déc. 1854. A Salignac-Fénelon.
- <sup>14</sup> *Ibid.* Le journal de marche de la Légion parle d'abord de 36.— par engagement.
- <sup>15</sup> S.A.B.: *op. cit.*, Mappe 10.
- <sup>16</sup> S.H.A.T. Dossier Ochsenbein (3554 Gb 2). Cf. note du ministre de la Guerre du 29 juin 1871.
- <sup>17</sup> *Ibid.* A.M. de Freycinet, délégué du ministre de la Guerre. Le général Ochsenbein fut élevé au rang de chevalier de la Légion d'honneur le 5 avril 1871.
- <sup>18</sup> Dutailly, H.: «La 2<sup>e</sup> Légion étrangère», in *Képi blanc* de fév., mars et avril 1975 (ici mars p. 36).
- <sup>19</sup> S.A.B.: *op. cit.*, Lettre de Munich du 6 mai 1855 à Ochsenbein.
- <sup>20</sup> S.H.A.T. XB 727.
- <sup>21</sup> Originaire d'Olten (1804-1865), il servit en France dès 1820, et à la Légion étrangère de 1842 à 1851 et de 1854 à 1857. Naturalisé Français en 1842, cela ne l'empêcha nullement d'être colonel fédéral en 1853 (cf. Archives fédérales 2200 Paris 1 055) et de devenir commandeur de la Légion d'honneur en 1854.
- <sup>22</sup> Ce fut Bonaventure Meyer qui remit au nom du président la croix de grand officier de la Légion d'honneur au général Dufour.
- <sup>23</sup> Notes d'Amélie Dufour, citées par Chapuisat, E.: *Le général Dufour*. Lausanne 1935, pp. 170-171.
- <sup>24</sup> Fieffé, E.: *op. cit.*, p. 413. Benoît Antoine Louis de Caprez (1798-1863) de Lenz dans les Grisons appartient au 2<sup>e</sup> régiment de la Garde Royale de 1816 à 1830. Entré à la Légion le 31 mai 1831, il devint colonel le 24 décembre 1851. Commandeur de la Légion d'honneur le 10 août 1853.
- <sup>25</sup> S.H.A.T. Dossier 86506/2. Note adressée le 21 mai 1851.
- <sup>26</sup> S.H.A.T. XB 777.
- <sup>27</sup> S.H.A.T. XG 726.
- <sup>28</sup> *Biographisches Lexikon des Aargaus, 1803-1957*, redigiert von Mittler O. und Bonner G. Aarau 1958, S. 259. A son retour, il fut nommé instructeur en chef de l'infanterie suisse.
- <sup>29</sup> S.H.A.T. Dossier 10 125/N. Lettre au ministre du 20 juin 1857.
- <sup>30</sup> Dutailly, H.: «Les officiers à titre étranger», in *Rev. hist. des Armées*, numéro spécial 1981, *Légion étrangère*, p. 12. «Sauf en 1855, année de formation de la Légion suisse, les admissions directes d'officiers étrangers concernent des hommes qui avaient fait l'objet de puissantes recommandations.». Cf. p. 10.
- <sup>31</sup> Nordmann, T.: *Emil Fischer-Miville als Unteroffizier in der franz. Fremdenlegion (1855-1858)*. Separatabdruck aus dem Basler Jahrbuch, 1931, pp. 220 et 230.
- <sup>32</sup> S.H.A.T. XB 777.
- <sup>33</sup> *Ibid.* Lettre du 19 mars 1855.
- <sup>34</sup> *Ibid.*
- <sup>35</sup> Nordmann, T.: *op. cit.*, pp. 219, 227, 236.
- <sup>36</sup> Arch. féd. E 22333. *Message du Cons. féd. à la Hte Ass. Féd. sur le maintien de l'interdiction des enrôlements pour le serv. milit.* 13 juillet 1855.
- <sup>37</sup> Nordmann, T.: *op. cit.*, p. 230.
- <sup>38</sup> A.L.E. *Journal de marche de la 2<sup>e</sup> légion étrangère*.
- <sup>39</sup> S.H.A.T. Dossier 10 127/N.

- <sup>40</sup> Dutailly, H.: «Les officiers servant à titre étranger». (Mémoire de maîtrise dactylographié) Aix-en-Provence 1970, p. 38.
- <sup>41</sup> *Ibid.*
- <sup>42</sup> S.H.A.T. H 279.
- <sup>43</sup> Dutailly, H.: *op. cit.*, p. 38.
- <sup>44</sup> Cf. Dutailly, H.: «La 2<sup>e</sup> Légion», *op. cit.*, p. 37.
- <sup>45</sup> S.H.A.T. Dossier 10 127/N.
- <sup>46</sup> S.H.A.T. XB 727.
- <sup>47</sup> A.A.E.P.: Rapports de l'ambassadeur Salignac-Fénelon 15 fév. 1855.
- <sup>48</sup> *Idem.*
- <sup>49</sup> Gugolz, P.: Die Schweiz und der Krimkrieg, p. 84.
- <sup>50</sup> Cf. «Message du Cons. féd.», *op. cit.*
- <sup>51</sup> Romang, J.-J.: *Die englische Schweizerlegion und ihr Aufenthalt im Orient*. Langnau 1857, S. 115.
- <sup>52</sup> Gugolz, P.: *op. cit.*, p. 85.
- <sup>53</sup> S.H.A.T. XB 727.
- <sup>54</sup> Roethlisberger, E.: *Le rôle international de la Suisse* in: *La Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle*, publ. par P. Seippel, t. I 1899, p. 554.
- <sup>55</sup> Cité par Gugolz, P.: *op. cit.*, p. 85.
- <sup>56</sup> *Op. cit.*, p. 85.
- <sup>57</sup> S.H.A.T. XB 727.
- <sup>58</sup> *Berner Zeitung*, 4 juin 1855.
- <sup>59</sup> Nordmann, T.: *op. cit.*, pp. 218-219.
- <sup>60</sup> Gugolz, P.: *op. cit.*, p. 86.
- <sup>61</sup> Dutailly, H.: «La 2<sup>e</sup> Légion étrangère», p. 36.
- <sup>62</sup> *Ibid.*
- <sup>63</sup> *Ibid.*, p. 38.
- <sup>64</sup> Nordmann, T.: *op. cit.*, p. 220.
- <sup>65</sup> Dutailly, H.: *op. cit.*, p. 37.
- <sup>66</sup> *Ibid.*, p. 38.
- <sup>67</sup> Fénelon à Walewski, 19 fév. 1855.
- <sup>68</sup> Cf. *Nouvelliste Vaudois*, 2 janvier 1856.
- <sup>69</sup> Grisot & Coulombon: *La Légion étrangère de 1831 à 1887*. Paris 1888, p. 205.
- <sup>70</sup> Cf. «*Message du Cons. féd.*»
- <sup>71</sup> Cf. Dutailly, H.: «La 2<sup>e</sup> Légion étrangère», p. 36.
- <sup>72</sup> *Ibid.*, p. 38.
- <sup>73</sup> Arch. féd. E 2300, Paris N° 9.
- <sup>74</sup> Poimiro, C.: *La Légion étrangère et le Droit international*. Nancy 1913, p. 181.
- <sup>75</sup> A.L.E., *Journal de marche*.
- <sup>76</sup> Nordmann, T.: *op. cit.*, p. 234.
- <sup>77</sup> Grisot & Coulombon, *op. cit.*, p. 214. S.H.A.T. XB 727. Cf. Joubert Cne.: «La Légion étrangère en Italie», in *Revue d'infanterie*, mai 1936, p. 797.
- <sup>78</sup> A.L.E., *Journal de marche*.
- <sup>79</sup> Arch. féd. E. 2300. Paris. Dossier 26.
- <sup>80</sup> Décret du 14.10.1859, art. 2.
- <sup>81</sup> Montet, A. de: *Rev. hist. vaud.* sept. 1893 N° 9-10. Il ne faut toutefois pas négliger les Suisses qui s'engagèrent durant la Première Guerre mondiale.
- <sup>82</sup> Steiger, R. de: *Coup d'œil général sur l'histoire militaire des Suisses au service étranger*. Archiv. f. schw. Gesch. Bd. 17, Zurich 1871, p. 10.



# UNION SUISSE ASSURANCES

L'assurance d'être  
compris

**Siège social**  
Rue de la Fontaine 1  
1211 Genève 3  
Tél. 022/21 01 65